



MUNICIPALITÉ D'UPTON

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-323

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 7 avril 2020, le règlement numéro 2020-323 intitulé « Règlement relatif à l'abrogation du Programme de revitalisation ».

Ce règlement abroge le *Règlement 2009-196 établissant un programme de revitalisation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.*

Tout propriétaire qui avant l'entrée en vigueur dudit règlement, bénéficiait du droit de recevoir le crédit de taxes selon les modalités du programme de revitalisation en lien avec le règlement 2009-196, continuera à en bénéficier jusqu'à la terminaison.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 9^e jour du mois d'avril de l'an 2020.

Cynthia Bossé,
Directrice générale